

Comité syndical du 26 octobre 2021

[DL 2021_10/08](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA PRODUCTION, LE STOCKAGE D'EAU OSMOSÉE ET MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **18 octobre 2021**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle du Conseil Départemental à Agen, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **mardi 26 octobre 2021 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, GONZATO-ROQUES, LAURENT et PRELLON, MM. BOUSQUIER, COLLADO, DERC, DUFOURG, GIRARDI, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, MOLIERAC, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, VERDELET, VERGNÉ (21)

Représentés : Mme ARMELLINI PAR Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. COLLADO, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. BORDERIE par M. LAVILLE, M. CAMANI par M. DERC, M. CAMINADE par M. ROSO, M. COUREAU par M. PONTTHOREAU, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, M. KLEIBER par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. VERGNÉ, M. SEGALA par MOLIERAC, M. SOUBIRON par M. BOUSQUIER, Mme TONIN par M. MASSET (13).
Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Emilien ROSO

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 13

TOTAL : 34

[DL 2021_10/08](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA PRODUCTION, LE STOCKAGE D'EAU OSMOSÉE ET MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant le terme du marché SE2019-01 relatif au Traitement des boues par valorisation énergétique du biogaz sur l'ISDND de Monflanquin notifié à la société Agence Micro

Environnement, fixé au 05 mai 2022, qui a été passé sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert pour une durée de deux ans renouvelable une fois un an,

Considérant les manquements du marché actuel notamment vis-à-vis des résultats à transmettre à l'Administration, et au regard de l'ISO 14001,

Considérant l'étude de faisabilité pour la valorisation du biogaz par injection sur l'ISDND de Monflanquin en cours avec TE 47 (convention signée le 23 septembre 2021) ;

Dans l'attente des résultats de l'étude, il y a lieu de lancer un nouveau marché de valorisation pour la période transitoire,

Considérant que l'estimation du marché sur la période de 48 mois est estimée à 85 950€ HT/an soit 343 800€ HT sur 4 ans,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'autoriser le lancement de la consultation pour la production, le stockage d'eau osmosée et la mise en place d'une unité de valorisation du biogaz sur l'ISDND de Monflanquin,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une consultation relative à la production, le stockage d'eau osmosée et la mise en place d'une unité de valorisation du biogaz sur l'ISDND de Monflanquin ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée du marché est de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an (48 mois);
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimée à 85 950€ HT/an soit 343 800€ HT sur 4 ans ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment le marché correspondant.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 26 octobre 2021

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 26 octobre 2021